


On m'a diagnostiqué une BPCO avec un spiromètre, que va-t-il se passer ensuite ?

Pr Thierry Chinet, chef du service pneumologie à l'hôpital Ambroise Paré (92)



Il est souhaitable de faire réaliser une évaluation fonctionnelle respiratoire plus complète avec mesure de tous les volumes pulmonaires et du souffle (Epreuves Fonctionnelles Respiratoires ou EFR) pour confirmer le diagnostic et préciser le retentissement de la maladie. Selon les cas, on pourra compléter par des examens d'imagerie (essentiellement scanner thoracique), une évaluation des échanges gazeux (gaz du sang), des explorations fonctionnelles plus spécialisées (mesure du transfert du CO, tests d'exercice), une évaluation cardio-vasculaire... Tous les malades ne sont pas concernés par ces explorations complémentaires, loin de là. Dans la plupart des cas, en ville, pour une BPCO à un stade peu avancé, des EFR et une radiographie thoracique peuvent suffire.

Seul votre médecin peut faire un diagnostic. C'est votre médecin traitant qui va vous suivre. Dans les formes avan-

cées, habituellement, le médecin traitant décide de suivre le malade conjointement avec un pneumologue.

La BPCO étant due dans la grande majorité des cas à une exposition à des substances toxiques, au premier rang desquelles le tabac, il est crucial d'obtenir l'arrêt de cette exposition.

Divers conseils d'hygiène de vie voire diététiques vous seront donnés : exercice physique régulier, maintien d'un poids idéal (attention notamment à la dénutrition). On vous prescrira très certainement des traitements médicamenteux, dont la nature varie en fonction des manifestations et du stade de la maladie. On vous expliquera aussi qu'il ne faut pas négliger vos symptômes et le retentissement de la maladie sur les activités normales (sans oublier d'apprendre à les reconnaître – par exemple la dépression peut être une manifestation de la BPCO...)